

Image not found or type unknown



## Suite a surendettement de 1995

Par **coupeau**, le **27/01/2017** à **15:29**

je suis en retraite handicapé et malade, en 1995 j'ai une commission de surendettement avec 10 ans d'interdit bancaire, aujourd'hui avec surprise je ne comprends pas un huissier réclame une somme de carrefour plus de 20 ans après, je suis perdu, mon cœur va flancher, il n'a pas le droit que faut-il faire aider moi envoyer moi sms 0

Par **Visiteur**, le **27/01/2017** à **16:25**

Bonjour,  
Restez serein,  
Après 20 ans, on ne peut pas vous réclamer s'il n'y a pas eu un jugement contre vous.  
Demander à cet huissier une copie du titre exécutoire, dont je doute qu'il soit en sa possession.